

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, ceux qui cherchent la moindre occasion pour attribuer une intention malveillante à toute décision du gouvernement et qui croient à la théorie du diabolique en politique, diront toujours que le moment choisi est toujours inopportun.

M. Bertrand occupe ce poste depuis sept ans. C'est un emploi très exigeant. Il y a quelques années, il a subi une intervention chirurgicale très grave et il a été question à l'époque de lui donner un poste moins dur. Toutefois, comme plusieurs travaux de recherche étaient en cours, notamment ceux qui concernaient la presse et l'industrie pétrolière...

M. Stevens: Et le cartel de l'uranium?

M. Trudeau: ... l'enquête sur l'uranium, il avait été convenu qu'il resterait en poste jusqu'à ce que les travaux soient menés à bien. Maintenant qu'ils sont achevés, une nouvelle phase commence.

● (1440)

M. Bertrand a occupé ce poste très difficile pendant sept ans. On lui a offert un poste plus important qu'il a choisi parmi différentes promotions possibles et il est passé de la catégorie SX3 à DM1. Naturellement, ceux qui veulent inventer des histoires n'y croiront pas, madame le Président, et c'est pourquoi je dis aux députés d'en face que s'ils ne veulent pas me croire sur parole ou croire ce que ses amis en disent, alors pourquoi ne pas aller le lui demander directement?

LA POSSIBILITÉ D'UN DÉSACCORD EN MATIÈRE DE POLITIQUE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, puisque M. Bertrand occupait un poste parajudiciaire auquel la Chambre porte un vif intérêt, le premier ministre pourrait-il nous dire si le ministre et lui étaient en désaccord au sujet d'une politique importante avant sa mutation?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je ne comprends pas le préambule de la question. M. Bertrand accède maintenant à un poste parajudiciaire qui lui confère beaucoup plus de pouvoirs qu'il n'en avait précédemment...

Une voix: Allons donc!

M. Trudeau: Je constate que cette affaire en travaille vraiment certains, madame le Président, mais je ne puis discuter de ce genre de...

Une voix: Certains honorables.

M. Trudeau: Le député du Nouveau parti démocratique a utilisé un langage plutôt excessif hier et je pense qu'il devrait

se maîtriser et essayer d'être un peu plus rationnel lorsqu'il discute de ce genre de question. Je le répète: vous n'avez qu'à interroger M. Bertrand lui-même.

M. Clark: Madame le Président, c'est à la Chambre des communes que les députés posent des questions au gouvernement au sujet de sa politique ou de ses initiatives. J'ai posé au premier ministre une question bien simple, à laquelle il n'a pas daigné répondre, soit: y avait-il une divergence d'opinion importante entre le ministre et M. Bertrand avant la nomination de ce dernier à un autre poste. Je voudrais bien qu'il réponde à cette question.

Je voudrais aussi qu'il nous dise si, dans des situations de ce genre, lorsqu'un changement de poste fait l'objet d'une controverse, notamment lorsque quelqu'un est titulaire d'un poste parajudiciaire...

Une voix: Il ne s'agit pas d'un poste parajudiciaire.

M. Clark: ... il serait d'accord pour instituer une pratique en vertu de laquelle le ministre responsable de ce changement, en l'occurrence le ministre de la Consommation et des Corporations, ferait une déclaration détaillée à la Chambre à ce sujet ou comparaitrait devant un comité de la Chambre afin de répondre aux questions des députés intéressés à connaître les circonstances précises entourant la mutation d'un haut fonctionnaire assumant des fonctions extrêmement délicates et importantes d'ordre parajudiciaire.

M. Trudeau: Madame le Président, le chef de l'opposition dit que la Chambre des communes est l'endroit tout indiqué où poser des questions au gouvernement. Nous en convenons et nous avons répondu aux questions posées à ce sujet ces derniers jours. Nous ne pouvons cependant répondre aux rumeurs malveillantes et inventées de toutes pièces que nous entendons du côté de l'opposition depuis quelques jours. Qu'ils acceptent notre parole ou qu'ils interrogent l'intéressé lui-même, ce que je leur suggère.

Une voix: Qu'est-ce que cette question a de malveillant?

M. Trudeau: Quant à instituer une enquête chaque fois que le gouvernement...

Une voix: Quelle est la divergence d'opinion?

M. Trudeau: Quant aux divergences d'opinion, madame le Président, je puis dire que je n'en connais aucune, et j'entends le ministre de la Consommation et des Corporations dire qu'il n'en connaît aucune lui non plus, et il s'agit donc d'une autre invention de l'opposition.

Des voix: Bravo!